

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS COMBARNAZAT DU 22/12/2023

L'an 2023, le 22 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT.

Date de convocation : 08.12.2023

Présents : LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume.

Absents excusés : MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume),

Absents : LAVOINE Teddy, BASMAISON Romain,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à DASSAUD Marie-Noëlle.

Ordre du jour

Table des matières

1. Salle polyvalente : devis laveuse	1
2. Equipement : devis remorque	2
3. Salle polyvalente : contrat pour l'association sportive de saint andre le coq	2
4. Decision modificative : chapitre 65	3
5. Decision modificative : operation 23 investissement.....	4
6. Correspondant defense : election d'un nouveau correspondant.....	4
7. Constitution commission sante-social : election d'un conseiller.....	5
8. Eglise saint domnin : demande de subvention	5
9. Devis : curage fosse.....	6
10. Questions diverses	7

Compte-rendu des débats

1. Salle Polyvante : Devis Laveuse

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique qu'un devis avait été fait auprès de la société MABEO Industries pour une autolaveuse pour la Salle Polyvalente. Il s'agit d'une autolaveuse Mini BR 40/10 C de 10 litres 1 900 W. Il s'agit d'un investissement de 2 067,48 €.

L'autolaveuse sera mise à disposition uniquement à l'agent communal en charge du nettoyage de la salle, pour effectuer un nettoyage plus approfondi après la location de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer le devis pour l'autolaveuse

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

2. Equipement : Devis remorque

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique que suite à l'achat de la nouvelle tondeuse, un devis complémentaire a été demandé pour l'achat d'une remorque. La tondeuse pourra être transportée plus facilement et en toute sécurité pour l'agent communal.

Un devis pour une remorque CLASS, Robust avec un plateau de 3m pour un montant de 2 916 €.

Un devis de chez Cultur'quad pour un plateau REV 250 SF 2m50*1m55 pour un montant de 1 547.80 €.

Un devis de chez TuinVert pour une remorque RPMS 405 MACANOREM pour un montant de 1 980 €.

Le devis de chez Tuin Vert a été retenu par les membres du conseil municipal.

Ce montant sera mis en investissement sur le budget principal de 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer le devis de chez TuinVert pour un montant de 1 980 €.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

3. Salle polyvalente : contrat pour l'association sportive de Saint André Le Coq

Domaine : Domaine et Patrimoine - Locations

Monsieur le Maire explique que l'association Foyer Rural de Saint André Le Coq souhaite avoir une mise à disposition de la salle polyvalente les lundis soirs pour pouvoir assurer leurs cours de Zumba à partir de 21h00.

En effet, la salle polyvalente de Saint André Le Coq est en travaux jusqu'en juillet 2024.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile est demandée au président de l'association.

Une convention de mise à disposition va être mise en place, elle devra être signée par les 2 parties ainsi que le règlement intérieur de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à mettre en place une convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente les lundis soirs.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

4. Decision modificative : Chapitre 65

Domaine : Finances locales - Divers

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire une écriture budgétaire modificative du BP 2023, pour prendre en compte les modifications faites en 2023 sur le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) ayant eu un impact sur le montant voté notamment face à l'augmentation des frais de scolarité. En effet les indemnités des élus ne peuvent être réglées pour le mois de décembre si celle-ci n'est pas effective.

Il explique les changements ci-dessous pour que le budget soit équilibré,

Virement de crédit

Chapitre / Imputation	Libellé	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
Chp 011 / 61551	Entretien matériel roulant	- 2 371.58	
Chp 65 / 6531	Indemnités		+ 1 656.42
Chp 65 / 6533	Cotisations de retraite		+ 515.16
Chp 65 / 65738	Subvention autres organismes publics		+ 200
TOTAL		2 371.58 €	2 371.58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette écriture budgétaire

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

5. Decision modificative : Opération 23 investissement

Domaine : Finances locales - Divers

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire une écriture budgétaire modificative du BP 2023, pour prendre en compte les investissements faits en fin d'année 2023 pour une tondeuse ainsi qu'une remorque pour le transport de la tondeuse.

Il explique les changements ci-dessous pour que le budget soit équilibré :

Virement de crédit

Opération	Libellé	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
Op. 92	Voirie	- 8 325.6	
Op. 93	Matériel de voirie		+ 8 325.6
TOTAL		8 325.6 €	8 325.6 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette écriture budgétaire

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

6. Correspondant défense : élection d'un nouveau correspondant

Domaine : Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Mme THOMAS Julie, en décembre 2022, celle-ci n'avait pas été remplacée dans son rôle de représentant correspondant défense.

Monsieur le Maire explique qu'il faut désigner une nouvelle personne.

M. PERROUX Alain s'est proposé d'être le nouveau correspondant défense.

Un courrier de la part du Général Jean-André CASANOVA est adressé aux correspondant défenses de la commune pour recevoir le nouvel insigne de boutonnière « Correspondant défense ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De désigner M. PERROUX Alain en tant que représentant correspondant défense, il reçoit donc l'insigne de boutonnière « Correspondant défense ».

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

7. Constitution commission santé-social : élection d'un conseiller

Domaine : Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un mail du Directeur Général des Services de la communauté de communes Plaine Limagne concernant la constitution d'une commission santé-social.

En effet le Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne, va proposer au conseil la constitution d'une nouvelle commission traitant les thématiques de santé et des affaires sociales. Par le même vote, la commission n°6 sera recentrée sur la thématique de l'enfance-jeunesse, les thématiques de santé et de l'aide à domicile relèveront alors de la commission nouvellement constituée.

En prévision du vote, il doit être proposé le nom d'un conseiller qui pourra siéger à cette nouvelle commission pour la commune.

Le conseiller n'a nul besoin d'être conseiller communautaire pour siéger aux commissions, un simple mandat de conseiller municipal suffit.

M. PERROUX Alain s'est proposé d'être titulaire au niveau de la commission et Mme DASSAUD Marie-Noëlle suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'élire M. PERROUX Alain (titulaire) et Mme DASSAUD Marie-Noëlle (suppléante) en tant que conseillers pour cette nouvelle commission.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

8. Eglise Saint Domnin : demande de subvention

Domaine : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Monsieur le Maire rappelle que l'église Saint-Domnin de Saint-Denis présente de nombreuses fissures qui ont conduit à sa fermeture et à la sécurisation de ses abords en 2021. Il présente une pré-étude qui avait alors été menée pour envisager des scénarios de remise en état des lieux. À la lumière du document produit, il convient maintenant de se lancer dans le projet afin de rendre au monument sa solidité. Le montant prévisionnel des travaux étant de 100 000 € en 2021, la rémunération du maître d'œuvre sera inférieure à 40 000 €.

Il précise que des financements pourront être sollicités auprès de :

- La Région au titre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine,
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de Travaux sur les monuments protégés, restauration, conservation et mise en valeur des édifices et monuments protégés
- L'État au titre des études et travaux sur monuments historiques.

Monsieur le Maire indique que la commune de Saint-Denis-Combarnazat sera accompagnée dans sa démarche par le service de remplacement des mairies de la communauté de communes Plaine Limagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de consulter le cabinet Covalence Architecte ; ;
- Décide de solliciter les financements tels qu'exposé ci-avant ;
- Accepte de solliciter la communauté de communes Plaine Limagne pour un accompagnement sur le dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires au projet seront inscrits au budget lors de la prochaine décision budgétaire ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la conduite de ce dossier.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

9. Devis : curage fossé chemin de Perjat

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique que des devis ont été fait auprès de la société EURL Olivier TP pour le curage des fossés, la réparation des têtes de pont ainsi que la création d'une grille avaloir au niveau du lotissement PERJAT.

En effet lors de fortes chutes de pluie l'eau ne s'évacue pas correctement.

Le devis pour la création grille avaloir est d'un montant de 1 380 €.

Le devis pour le curage de fossé et réparation tête de pont est d'un montant de 5 428.20 €.

Les 2 devis seront mis en investissement pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Décide d'autoriser M. Le Maire à signer les 2 devis de chez EURL Olivier TP

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. MERTINS Rémy (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle), BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAMIRAND-BUFFET Amélie), LANDAIS François (Proc. à LAURENT Guillaume)		

10. Questions diverses

Salle Polyvalente :

Monsieur PERROUX Alain (2^{ème} adjoint et responsable de la location de la salle polyvalente) souhaite qu'un devis pour l'achat de 2 télécommandes soit faites pour les locataires. Les télécommandes pour l'alarme faciliteront l'accès aux locataires plutôt que le badge mis à disposition actuellement.

Monsieur PERROUX Alain, a aussi fait faire un nouveau devis chez MAZET pour les dalles du plafond. Celui-ci s'élève à 10 081 €.

SIAD Lezoux :

Suite à la réunion du 12 décembre 2023 par le comité syndical, la cotisation des communes adhérentes au SIASD va augmenter pour 2024.

En effet le taux d'inflation de l'INSEE 2023 est de 5.8 %.

Celle-ci sera de 4.00 € par habitant pour l'année 2024 contre 3.33 € en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Guillaume LAURENT